

# Plan de mise à l'enquête publique

COMMUNE DE PORT-VALAIS

CANTON DU VALAIS

## Constatacion de la nature forestière

PLAN No 14  
ECHELLE 1:1'000

### LEGENDE

-  Constatacion définitive de la forêt selon art. 10 de la loi fédérale sur les forêts, concernant uniquement les zones à bâtir et leurs environnements immédiats.
-  Constatacion de la forêt à titre indicatif.
-  Constatacion définitive de la forêt selon art. 10 de la loi fédérale sur les forêts, concernant uniquement les zones à bâtir et leurs environs, avec piquetage par le service forestier et relevé de géomètre. Homologué le 26 juin 2002. Hors consultation, sans possibilité d'opposition.
-  Limite de la zone à bâtir projetée selon modifications du PAZ en cours.

Pour approbation des délimitations forestières

Le géomètre :

l'Ingénieur forestier :

La Commune :

Le service des forêts  
et du paysage :

*Ar Vuader*



Monthey, le 19 février 2013

R:\Portvalais\zone\Forêt\Modif.forêt.dwg

JMV JEAN-MICHEL VUADENS SA  
Bureau de Géomètres Officiels et d'Ingénieurs EPF/SIA

J.Michel VUADENS  
Philippe VUADENS  
Toni CRETENAND

Rue du Château-Vieux 5  
Case Postale 1021  
1870 Monthey 2

T 024 472 36 16  
F 024 472 36 17  
info@jmvuadens.ch

CHE-108.063.192 TVA  
www.jmvuadens.ch

